

Présents :

➤ Gérard KAUWACHE	➤ Nathalie BEAUFILS-TÊTE
➤ Gérard BOUCHETEIL	➤ Karelle MERCIER
➤ Isabelle GABAUD	
➤ Lionel FORESTIER	

Absents
excusés :

➤ Frédéric MECHIN pouvoir donné à Isabelle GABAUD
➤ Marie AUFAURE pouvoir donné à G. KAUWACHE
➤ Gautier CAUBEL pouvoir donné à L. FORESTIER

Absents :

- Début de séance 19 h 00
- Approbation du PV du CM du 30/09/2025 : **voté favorablement à l'unanimité.**

1) Communication du Maire :

Délibérations :

- **N°27-10-2025/01 : Détermination du mode de participation au risque « santé » et du montant de la participation.**

Le conseil municipal décide d'adhérer à la convention de participation pour le risque santé, conclue entre le CDG 87 et la MNT avec effet au 1^{er} janvier 2026 ;

De verser une participation financière de 25 € brut par agent et par mois avec une modulation familiale de 5 € brut par enfant et par mois, aux fonctionnaires stagiaires et titulaires, aux agents contractuels de droit public et de droit privé en activité, ayant souscrit au contrat proposé par la MNT dans le cadre de la convention de participation du CDG 87.

Délibération adoptée à l'unanimité.

- **N°27-10-2025/02 : Inscription de 2 chemins au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de randonnée de la Haute-Vienne.**

Le conseil municipal approuve la modification de l'itinéraire en deux circuits distincts nommés respectivement « circuit du Mas Judaud » et « circuit du Plateau ».

Délibération adoptée à l'unanimité.

- **N°27-10-2025/03 : Déclaration de bien en état d'abandon manifeste.**

Après en avoir délibéré le conseil municipal et à l'unanimité des membres le conseil municipal décide

➔ Qu'il y a lieu de déclarer les parcelles bâties références cadastrales : section A n°334 et n° 335 et les parcelles non bâties références cadastrales : section A n°300 – 308 – 309 – 319 – 320 – 321 – 324 – 349 – 351 – 355 – 368 – 731 – 732 – 893 – 897 – 910 en état d'abandon manifeste,



SAINT-YRIEIX-SOUS-AIXE

Mairie

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 OCTOBRE 2025

DIFFUSION PUBLIQUE

- ➔ Que les bâtiments abandonnés pourront être vendus afin de permettre une opération de restauration et de réhabilitation du patrimoine à préserver,
- ➔ Que les parcelles non bâties pourront être vendues pour être exploitées,
- ➔ D'engager la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique de cette propriété dans les conditions prévues à l'article L 2243-4 du CGCT et par le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique,
- ➔ Autorise M. le Maire à signer tous les documents et actes nécessaires et notamment la constitution d'un dossier présentant le projet simplifié d'acquisition publique, sur la base de l'estimation des services des domaines. Ce dernier sera à disposition du public, appelé à formuler ses observations, en mairie sur les jours et heures d'ouverture, pendant une durée minimale d'un mois.

➤ **N°27-10-2025/04 : Demandes de subventions pour création d'une ouverture de communication et pose de menuiseries bois.**

Le conseil municipal sollicite une subvention au taux maximum auprès :

- du Conseil Départemental de la Haute-Vienne dans le cadre des Contrats Territoriaux Départementaux des aides aux communes 2026.
- de la Préfecture de la Haute-Vienne dans le cadre du programme de la DETR et/ou DSIL 2026.

Pour une estimation prévisionnelle totale du projet s'élève à 14 446.00 € HT soit 17 335.20 € TTC

Délibération adoptée à l'unanimité.

➤ **N°27-10-2025/05 : Convention de gestion halieutique et piscicole du plan d'eau communal**

Après lecture de la convention, Le conseil municipal à l'unanimité des membres autorise le maire à signer une convention avec la fédération de la pêche.

➤ **Convention des intercommunalités de France : le maire informe le conseil qu'il a participé à cette convention qui a eu lieu du 8 au 10 octobre dernier à Toulouse.**

Il a participé aux ateliers suivants :

- Anticiper le prochain mandat – Quelles perspectives financières à l'aube d'un nouveau mandat
- Les mobilités inclusives et l'accessibilité handicap
- Elaborer un Plan Intercommunal de Sauvegarde

➤ **Commission de contrôle des listes électorales : cette commission sera réunie prochainement par la présidente de séance Mme Nathalie BEAUFILS-TÊTE.**

➤ **Livraison des demi-lunes en fonte : elles ont été livrées et seront posées, pour partie, autour de la fontaine de façon à la sécuriser.**

2) Communication du 1^{er} adjoint :

➔ **Point sur l'effacement des réseaux :**

La 1^{ère} phase des travaux concernant le passage des gaines sur les bas-côtés avec la pose des compteurs devrait être achevée fin décembre,
Les poteaux seront ensuite enlevés et les câbles reliés aux compteurs par les gaines souterraines.
La réception finale devrait avoir lieu fin février.

➔ **Exercice ORSEC – Barrage de St-Marc**

Cet exercice aura lieu le 4 novembre après-midi selon le cadre d'opération prévu par la préfecture.
Le Maire et le 1^{er} adjoint seront présents à la Mairie pour suivre les consignes qui leur seront communiquées.

3) Communication du 2^{ème} adjoint :

➤ **Colis des aînés :**

Suite à l'information des habitants concernés, ces derniers auront jusqu'au 15 novembre pour dire s'ils souhaitent ou non recevoir le colis.
En fonction de leurs avis, il sera possible de passer une commande précise auprès du fournisseur.

4) Communication du 3^{ème} adjoint :

➤ **Journal communal :**

Suite à la réunion du CCC le 14 octobre dernier, M. le 3^{ème} adjoint informe le conseil de la parution prochaine du journal communal qui sera intégralement consacré à des articles sur les associations et les artisans locaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h.

La prochaine réunion aura lieu le mardi 09 décembre 2025 à 18 h 30.

Le secrétaire, G. BOUCHETEIL



Le Maire, G. KAUWACHE

